



Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune : www.saintlegerprestroyes.fr

SACS JAUNES

04 et 18 février
(sacs à retirer en mairie ou au bureau de poste)

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78
mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. La réglementation applicable en la matière, fait référence à l'arrêté municipal n° 2019/08 du 29/01/2019. Par entretien, il faut entendre :

- le déblaiement de la neige,
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le désherbage ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois sur le verglas.

Bébés Lecteurs

Bibliothèque Françoise MICHAULT
17 février, sur réservation
au 06.89.31.47.42

PERMANENCE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES GRATUITES en mairie de ROSIERES

lundi 28 FEVRIER, de 9h à 11h (dernier lundi de chaque mois)
Prendre rendez-vous au 09.62.63.75.48.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

En mairie de Buchères
Mercredi 09 février, de 10h à 12h
(2e mercredi de chaque mois)
Sur rendez-vous au 03.25.41.80.17.

DEUX ELECTIONS EN 2022

Présidentielles : dimanches **10 et 24 avril**
Législatives : dimanches **12 et 19 juin**
Pour les nouveaux habitants qui ne l'auraient pas encore fait : date limite d'inscription pour les présidentielles : **vendredi 4 mars.**

URBANISME

Plus besoin de se déplacer en mairie, ni d'exemplaires papier à imprimer, avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- Certificats d'Urbanisme d'Information (CUa),
- Certificats d'Urbanisme opérationnel (CUB),
- Déclarations préalables,
- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager.

Connectez-vous sur :

www.troyes-champagne-metropole.fr (rubrique Habiter Vivre / Urbanisme).

A noter : le dépôt en mairie de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, est toujours possible, soit directement, soit par voie postale.

TRAVAUX D'ENTRETIEN LIGNES A HAUTE TENSION

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension : 63 KV Crenoy - Hauts Clos sont entrepris sur le territoire de la commune du 13 janvier au 4 avril. L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE - Groupe Maintenance Réseaux Champagne - Morvan, à l'entreprise :

Sylviculture Exploitation Energie
34 rue du Général de Gaulle
51310 CHATILLON / MORIN
En cas de contestation, veuillez contacter Julien MITANCHEY
07.61.33.32.88.